

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022
DELIBERATION N° DE-2022-126

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (à partir de 18h57), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (jusqu'à 22h30 et à partir de 23h00), M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. AGUERRE à Mme BISAUTA, Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ, Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ, Mme DUPREUILH à Mme LIOUSSE, M. ETCHETO à Mme BROCARD (jusqu'à 18h57), M. ABADIE à Mme HERRERA LANDA (de 22h30 à 23h00)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : FINANCES – Soutien au monde associatif - Attribution de subventions.

Il convient que le Conseil municipal se prononce sur les deux demandes de subventions suivantes, formulées par deux associations bayonnaises :

Les Croisés de Saint-André :

A la suite de la participation de l'équipe U16 des Croisés de Saint-André à la finale régionale de football, de nombreux jeunes de l'association ont souhaité s'associer à

l'événement et se sont rendus à Saint-André-de-Cubzac (Gironde) le 11 juin dernier pour supporter leur équipe, grâce à un bus spécialement affrété pour l'occasion. Ce dispositif ayant représenté un coût de 1 094 € pour l'association, le Président des Croisés de Saint-André a sollicité la Ville de Bayonne pour une prise en charge de cette dépense imprévue.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la demande et au regard de la performance de cette équipe, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 € pour aider l'association à faire face à cette dépense.

L'association des professionnels de Saint-Esprit :

L'association des Professionnels du quartier de Saint-Esprit proposera, pour la quatrième année consécutive, du vendredi 23 septembre, en soirée, au dimanche 25 septembre 2022, une grande fête du quartier Saint-Esprit, intitulée « Les Spiritains en fête ». Il s'agit d'un week-end complet d'animations culturelles et sportives.

Concerts, démonstration de Hip-Hop, Mutxiko, bandas, jeux pour enfants et adultes, démonstrations et jeux de joutes, apéritif géant, repas guinguette... Les animations concentrées place de la République et square Gambetta, sous chapiteau, seront ouvertes à tous.

En raison de l'importance de cette manifestation sur la rive droite de l'Adour, de l'implication des bénévoles et du succès populaire constaté en 2021, il est proposé l'attribution d'une subvention de 10 000 €, qui sera versée sur présentation du bilan financier de la manifestation; le montant de la subvention versé ne pouvant être supérieur au déficit constaté.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services